

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-40

Ecoles

Contrat d'association des écoles privées

Renouvellement du calcul du forfait

Rapport de Madame Anne-Catherine Derville,
Adjointe aux Affaires Scolaires

Par délibération N°15-6-11 du 25/11/2016, vous avez fixé le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat à :

- 854,03 € pour un enfant scolarisé en maternelle
- 500,21 € pour un enfant scolarisé en primaire.

Il est proposé de ne pas modifier le montant du forfait.

En conséquence, il vous est demandé de valider l'avenant N° 7 annexé à la présente délibération.

L'avenant au protocole, applicable à compter de l'année scolaire 2016/2017, sera signé par Monsieur le Maire et les représentants de chaque école privée.

Travaux préparatoires
C.A. du 22 novembre 2016
Commission Générale du 30 novembre 2016

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire

